



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4.5 de l'ordre du jour

CX/CAC 23/46/7

Septembre 2023

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-sixième session

TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (CCRVDF) SOUMIS POUR ADOPTION OU APPROBATION PAR LA COMMISSION

1. La Commission est invitée à adopter les normes et textes apparentés présentés pour adoption finale. La liste des textes concernés élaborés par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF, ci-après, le Comité) figure dans la **partie 1** du présent document.
2. Les observations reçues concernant les avant-projets de normes et textes apparentés du Comité figurent dans le document publié sous la cote CX/CAC 23/46/7 Add.1.
3. La Commission est également invitée à approuver la liste des médicaments vétérinaires à faire évaluer/réévaluer en priorité par le JECFA, qui figure dans la **partie 2** du présent document.
4. La Commission est en outre invitée à approuver l'interruption des travaux qui a été proposée, tels qu'ils figurent dans la **partie 3** du présent document.
5. L'examen critique de ces textes a été effectué par le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa 84e session.
6. Il est noté que la Commission, à sa 38^e session (2015)¹, avait décidé de maintenir le projet de LMR pour les somatotropines bovines recombinées (STBr) à l'étape 8 afin de disposer de plus de temps pour parvenir à un éventuel consensus, et que les projets de LMR continueraient à figurer à l'ordre du jour de la Commission et à faire l'objet de débats.

Remarque: Pour les questions relatives à la coordination des travaux entre le présent Comité et le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), voir les travaux de ce dernier.

¹ REP15/CAC, paragraphe 62.

Partie 1 – Normes et textes apparentés présentés pour adoption finale

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	Étape
	LMR pour l'ivermectine (ovins, porcins et caprins – graisse, rognons, foie et muscle)	REP23/RVDF, paragraphes 24-27, et annexe II	5/8
	LMR pour la nicarbazine (poulet)	REP23/RVDF, paragraphe 31, et annexe II	5/8
CCRVDF	LMR extrapolées aux ruminants et aux poissons, à savoir: <u>Tous les autres ruminants</u> Amoxicilline (muscle, graisse, foie, rognons, lait) Benzylpénicilline (muscle, foie, rognons, lait) Tétracyclines (muscle, foie, rognons, lait) Cyhalothrine (muscle, graisse, foie, rognons, lait) Cyperméthrine (muscle, graisse, foie, rognons) Deltaméthrine (muscle, graisse, foie, rognons) Moxidectine (muscle, graisse, foie, rognons) Spectinomycine (muscle, graisse, foie, rognons, lait) Lévamisole (muscle, graisse, foie, rognons) Tilmicosine (muscle, graisse, foie, rognons) <u>Tous les autres poissons</u> Deltaméthrine (muscle) Fluméquine (muscle)	REP23/RVDF, paragraphes 34-36, 50 i, et annexe III	5/8

Partie 2 – Approbation des nouveaux travaux

Organe du Codex	Texte	Références
CCRVDF	Liste des médicaments vétérinaires à faire évaluer/réévaluer en priorité par le JECFA	REP23/RVDF, paragraphe 144, et annexe IV (parties I et V)

Partie 3 – Travaux ayant fait l'objet d'une proposition d'interruption

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence
CCRVDF	LMR pour l'ivermectine (ovins, porcins et caprins – graisse, rognons, foie et muscle)	REP23/RVDF, paragraphe 28, et annexe II